



Variétés de pomme de terre

:

*Modalités d'inscription
et réglementation AB*

Mathieu Conseil, ITAB

Journée technique « Légumes Bio » Autour de la pomme de terre Bio

14 juin 2016

Inscription au Catalogue Officiel

Inscription au Catalogue officiel des variétés

Catalogue officiel français des espèces et des variétés créé, à la demande des utilisateurs, en 1932 (blé, ...) et en 1952 (espèces légumières) , pour garantir à l'utilisateur une semence **saine, loyale et marchande** pour l'ensemble des *espèces cultivées ... qui sont cataloguées.*

=> Inscription basée l'avis du CTPS

Inscription au Catalogue officiel des variétés

OBTENTEUR SELECTIONNEUR

Dépôt du dossier

CTPS (experts)

Expérimentation

Résultats



Etudes DHS
Et VATE

Ministère de l'agriculture

Catalogues officiels français & européen



Inscription aux catalogues officiels = homologation

(par arrêté au Journal Officiel français puis européen)

Catalogue européen = \sum catalogues nationaux de l' UE

↳ Variétés cultivables dans les 28 Etats de l' UE



DHS / VATE Pomme de terre

Pour être inscrite, la nouvelle variété doit :

- Être **Distincte / Homogène / Stable (DHS)**
- ET posséder une **valeur agronomique (A), technologique (T) et environnementale (E)** suffisante par rapport aux variétés les plus utilisées du moment

DHS / VATE Pomme de terre

Critères de DHS/VATE

- Catégorie
- Précocité
- Rendement (% des témoins officiels)
- Présentation du tubercule
- Qualité
- Maladies et accidents physiologiques

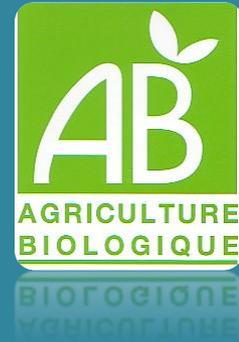
DHS / VATE Pomme de terre

Critères de DHS/VATE

- Catégorie
- Précocité
- Rendement (% des témoins officiels)
- Présentation du tubercule
- Qualité
- Maladies et accidents physiologiques
- **Bonifications et pénalités** (/ bio-agresseurs)

Nouvelles inscriptions

- **2015** : 15 nouvelles variétés de consommation proposées à l'inscription (après 2 année d'évaluation), dont 3 « chair ferme »
- **2014** : 9 nouvelles variétés, dont 1 « chair ferme » en 2014



Réglementation française

semences et plants bio

SEMENCES BIOLOGIQUES

Le site officiel de gestion des variétés disponibles en semences issues de l'agriculture biologique

Vous êtes **agriculteur** ou **maraîcher**

- **Recherchez** les variétés disponibles et leurs fournisseurs puis, si nécessaire, faites une demande de dérogation
- **Recherchez** les coordonnées des producteurs de plants de légumes biologiques
- **Signalez** les difficultés rencontrées

Vous êtes **fournisseur**

- **Enregistrez** les espèces et variétés que vous proposez à la vente
- **Présentez** votre entreprise de production de plants de légumes biologiques

Vous êtes **organisme certificateur**

- **Gérez** les demandes de dérogation

ACTUALITÉS

Modifications des listes de statut des espèces

FAQ La réglementation Liens Contact



Evolutions réglementaires + statuts des espèces = INAO

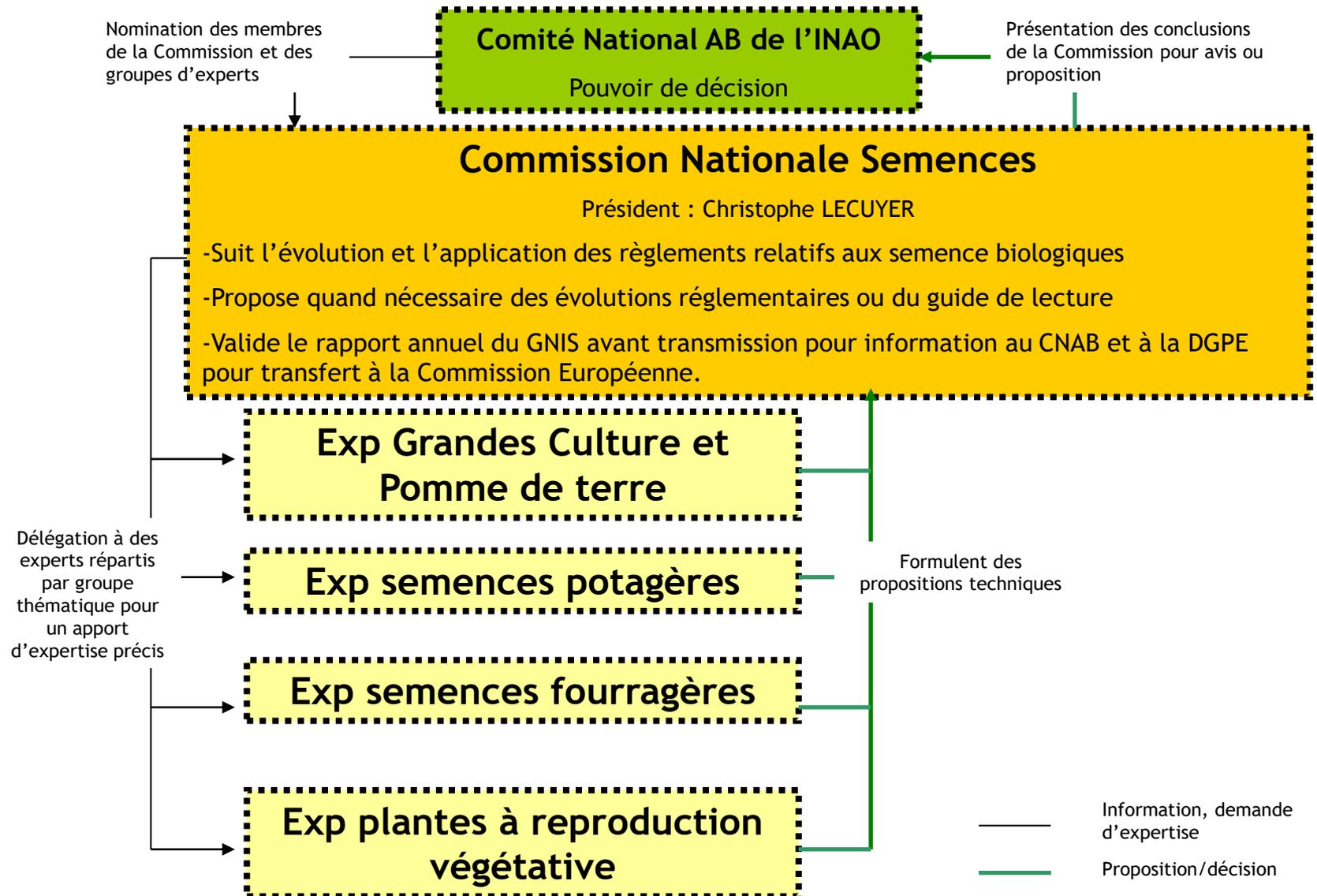


Semences-biologiques.org géré par le GNIS



Information sur les évolutions réglementaires et listes espèces

Organisation des instances



4 listes d'espèces

- Espèces en «**autorisation générale**»

très faible disponibilité : les semences non traitées listées sur le site semences-biologiques.org peuvent être utilisées sans demande de dérogation

- Espèces en «**simple dérogation**»

disponibilité insuffisante ou sporadique: demande de dérogation via le site semences-biologiques.org

- Espèces ou types variétaux en «**écran d'alerte**»

disponibilité relativement importante en bio: écran d'alerte rouge. Pour obtenir la dérogation, l'agriculteur doit justifier précisément son besoin.

- Espèces ou types variétaux en «**hors dérogation**»

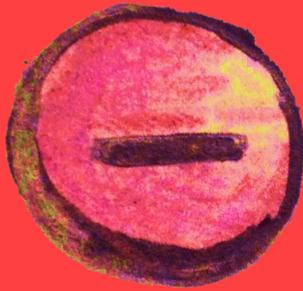
considérés comme suffisamment disponibles: dérogations impossibles, sauf cas particuliers, examinés par un groupe d'experts

Espèces

ou types variétaux en

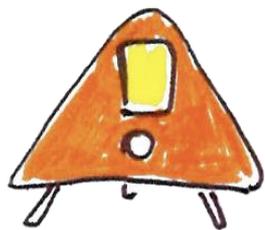
«hors

dérogação»



- Aubergines demi-longues
- Céleri rave (à l'exception des semences enrobées ou prégermées)
- Chicorée scarole de plein champ
- Chcorées frisées (sauf les variétés wallones)
- Concombre type hollandais
- Cornichon lisse ou épineux
- Fève
- Laitue batavia verte de plein champ et d'abri
- Laitue beurre de plein champ et d'abri
- Laitue feuille de chêne d'abri rouge et verte
- Laitue feuille de chêne verte de plein champ
- Laitue feuille de chêne rouge de plein champ (sauf feuilles pointues)
- Laitue romaine de plein champ
- Maïs grain et fourrage (à l'exception des variétés très tardives)
- Oignons jaunes hybrides de jours longs (sauf résistance mildiou)
- Persil commun et frisé (à l'exception des semences prégermées)
- Poireau op (= non hybride)
- Radis rond rouge

Espèces ou types variétaux en «écran d'alerte»



Blé tendre : a compter du 01/05/2014

Carotte nantaise : les évolutions de disponibilité en semences de carottes nantaises permettent d'envisager leur passage en hors dérogation pour la campagne 2018

Chicorée witloof (endive)

Chou de milan

Courgette cylindrique verte F1

Cornichon épineux

Luzerne à compter du 01/01/2015

Orge à compter du 01/10/2015

Pois fourrager : la disponibilité en pois fourrager permet d'envisager prochainement un changement de statut (message alerte a/c 01/10/2014)

Pomme de terre à compter du 01/01/2016 et passage hors dérogation possible à compter du 01/01/2018

Soja à compter du 01/01/2017

Tournesol

Triticale

Prochaines évolutions proposées à l'INAO par le gp experts potagères

- **Tomates** : passage en écran d'alerte dès le 01/10/2016
- **Fenouil** : passage en hors dérogation dès le 01/11/2016
- **Courges** : passage en écran d'alerte (sauf variétés classées en autres) dès le 01/11/2016 et passage en HD des sous-types variétaux « courge musquée », « courge butternut », « courge potimarron » dès le 01/01/2018 sous réserve d'un réexamen en 2017
- **Courgette cylindrique verte F1** : passage en HD dès le 01/11/2017
- **Carotte** : report du passage en HD au 01/01/2019, en raison du manque d'informations techniques, faute d'essais

Cas de la Pomme de terre

- Pomme de terre en **écran d'alerte** depuis le 1^{er} janvier 2016, passage hors dérogation envisagé à compter du 01/01/2018
- Evolution probable /demandes de dérogation : possibilité de la demander uniquement une fois les stock bio écoulés (cf. Allemagne et Pays Bas)
- 600 demandes de dérogo, dont 550 pour variété non présente dans la base (Très nette baisse depuis 2013)



Merci de votre attention